

CONSEIL MUNICIPAL

25 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal :

A décidé de confier la réalisation des travaux de voirie 2016 à l'entreprise EIFFAGE ROUTE de Sainte Hermine, pour un montant total de travaux de 52.911,90 € HT.

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'éclairage public de 6 logements locatifs situés rue des roses (allée des jardins), a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention entre Vendée Logement ESH SA, le SyDEV et la Commune de Fougeré. Les travaux sont financés par Vendée Logement mais à la réception de l'opération, les réseaux seront transférés dans le patrimoine de la commune.

Après avoir été informé de l'enquête publique qui se déroule du 4 avril au 3 mai 2016 concernant l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Bournezeau, composé de 6 éoliennes et 3 postes de livraison, n'a pas émis d'objections à la réalisation de ce projet mais souhaite que cette installation respecte strictement la réglementation.

Suite à la sollicitation d'un solde de subvention au titre de l'exercice 2015, pour l'accueil de loisirs et les NAP, a voté une subvention de 8.804,44 € au Groupement Familles Rurales Fougeré-Thorigny.

A voté la décision modificative n° 1 au budget communal.

Suite à la demande de l'association « Les Copains d'Abord » sollicitant une subvention de la commune pour leur fête de l'été qui se déroulera le 10 juillet, a décidé que le feu d'artifice serait financé par la Commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de l'avancée du dossier de réaménagement de l'ilot Maire-Ecole, a indiqué que la demande de permis de construire a été déposée pour instruction le 22 avril et que le dossier de consultation des entreprises est en cours de préparation.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la remise en état du panneau d'affichage Bienvenue à Fougeré, situé au bord de la 2 x 2 voies, pour un montant de 420 €.

Suite au bilan 2015 du groupement accueil de loisirs et à l'évolution très importante des charges, le Conseil Municipal demande qu'une attention toute particulière soit portée à la gestion de ce service.